



SYNTHÈSE PRÉ - PROJET 2020 - 2023

**Coordination Passeurs d'images
en Ile-de-France**

**présenté par Claudie Le Bissonais
Déléguée régionale Passeurs d'images
en Île-de-France**

avril 2020

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE
3	I. ACCOMPAGNER EN RÉSEAU LES TERRITOIRES CIBLÉS PAR LE DISPOSITIF DANS LEUR POLITIQUE DE TRANSMISSION ET D'ÉDUCATION AUX IMAGES
6	II. SOUTENIR LES ACTIONS DE DIFFUSION ET LES LIEUX DE DIFFUSION
9	III. VERS UN DÉCLOISONNEMENT TEMPS SCOLAIRE/HORS TEMPS SCOLAIRE POUR MIEUX TOUCHER LES PUBLICS JEUNES ET RÉPONDRE AUX NOTIONS DE PARCOURS ARTISTIQUE ET DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE
13	IV. INNOVER ET EXPÉRIMENTER : NOUVELLES ACTIONS, NOUVELLES DÉMARCHES, NOUVELLES MODALITÉS
17	ANNEXES

Avertissement

Ce document de synthèse retient les principales préconisations contenues dans le pré-projet in extenso remis par Passeurs d'image à la DRAC et à la Région Île-de-France le 11 mai 2020 et tient compte des avis d'un comité technique réunissant l'association Passeurs d'images et les conseillers Cinéma de la DRAC et de la Région consacré à l'étude de ce pré-projet le 27 mai 2020.

PRÉAMBULE

Plusieurs raisons conduisent à présenter un nouveau projet pour l'Île-de-France :

- Le contexte du changement de portage de la coordination régionale Île-de-France qui a intégré depuis le 1er août 2019 l'association Passeurs d'images
- Le contexte de l'évolution et du redéploiement nécessaires du projet francilien (la dernière refonte date de 2015 et était très corrélée aux objectifs stratégiques de l'EPCC Arcadi et au projet du Directeur d'alors)
- La réalité d'évolutions importantes qui se font jour aussi bien dans le secteur de l'éducation aux images que dans celui, plus large, des politiques publiques qui inspirent cette action depuis sa création (Politique de la Ville/Jeunesse/Culture/Politique émanant du CNC).

Cette proposition s'appuie sur les préconisations émises par les conseillers Cinéma des partenaires institutionnels régionaux évoquées lors d'une réunion technique en fin d'année dernière, durant laquelle ont été formulés un certain nombre de constats et de problématiques. Les grandes lignes de son compte-rendu sont rappelées en annexe (Annexe 1).

Pourquoi parler de pré-projet ?

Principalement pour trois raisons :

- Parce que ce projet ne peut s'établir définitivement qu'après qu'aient eu lieu un certain nombre de **concertations et d'échanges** avec les acteurs régionaux de l'éducation aux images et de la Politique de la Ville et tous ceux qui concourent à sa mise en œuvre, à travers un certain nombre de réunions et de consultations, la première d'entre-elles étant une concertation régionale organisée par l'association nationale Passeurs d'images en lien avec la DRAC Île-de-France dont les conclusions pourront utilement alimenter la réflexion de la coordination régionale.
- Parce que les propositions qui vont apparaître seront forcément revisitées à l'issue de la refonte du Protocole national, à l'occasion d'un séminaire auquel la coordination régionale compte prendre une part active. Ce chantier va s'ouvrir en 2021 et le texte cadre qui en découlera devra être pris en compte par chaque coordination dans l'élaboration ou la refonte de son projet régional.
- Parce que ce projet se base sur une progressivité assumée avec des objectifs et des étapes intermédiaires prévus pour courir jusqu'en 2023.

Les éléments présentés ici prennent en compte les préalables suivants :

1. **Les besoins identifiés** par la coordination régionale selon trois sources :

- Celle des partenaires de terrain et acteurs directs du dispositif (porteurs de projet, intervenants, secteur socio-culturel)
- Celle des partenaires institutionnels régionaux du dispositif (cf. Annexe 1)
- Celles liées aux changements récents structurels ou organisationnels de l'écosystème « Éducation aux images »

2. Les **acquis de l'expérience passée** qui figurent sous forme d'exemples d'action ou de rappel de l'action menée par la coordination Passeurs d'images jusqu'à aujourd'hui

3. L'articulation avec les politiques publiques en vigueur sur le territoire francilien comme au plan national

4. Le récent **changement de paradigme** entre le temps scolaire et le hors temps scolaire au niveau national.

La coordination régionale Île-de-France au sein de l'association nationale : intégration et synergies

Depuis la création du dispositif, et notamment son portage au sein de l'EPCC Arcadi, la coordination Île-de-France est toujours apparue comme une « tête de pont » au réseau national - un laboratoire pour tester et expérimenter de nouvelles formes d'actions - et a développé dès 2003 un projet très qualitatif fortement articulé aux missions d'aide aux équipes artistiques de l'EPCC. Ainsi le dispositif Passeurs d'images a consolidé cette dimension avec une expérimentation toujours renouvelée de l'éducation aux images et de la création participative auprès de publics issus de territoires Politique de la ville. Dès 2010 un rapprochement avec la mission des Médiateurs culturels en lycées et université a permis de tester avant la lettre les vertus de la complémentarité entre les différents temps éducatifs des publics jeunes à une échelle conséquente, celles des **33 lycées** concernés et celles des **27 territoires** Passeurs d'images (chiffres 2017).

De l'histoire de la coordination Île-de-France résulte une expertise et un positionnement basé sur :

- Une relation au terrain complémentaire à l'action institutionnelle ;
- Une capacité opérationnelle à favoriser les synergies entre des acteurs culturels et artistiques mais aussi éducatifs, associatifs, universitaires et économiques, favorisant ainsi les dynamiques de territoire ;
- Une souplesse, une singularisation, une pérennité du soutien apporté aux porteurs de projets et, ce faisant, aux publics bénéficiaires de l'action de Passeurs d'images.

L'évolution des missions de la coordination Île-de-France doit se fonder sur ce socle d'expérience et d'expertise mais également tirer avantage de son actuel portage par l'association Passeurs national, tout en procurant à ce dernier certains atouts : la région capitale peut constituer, pour le national, un terrain d'action in vivo pour introduire de nouvelles dynamiques et de lancer de nouvelles expérimentations dans le cadre national (Cf. expérimentation sur les séries en 2018/2019).

Constats préalables aux propositions formulées :

- **Une conformité à la prochaine définition nationale pour incarner les attentes d'exemplarité qui peuvent être liées à la déclinaison francilienne du dispositif.** S'il importe à cette étape d'identifier ces enjeux, il l'est tout autant de conserver une certaine marge de manœuvre avant de stabiliser le projet francilien, que ce soit en termes d'objectifs ou de modalités opérationnelles.
- **Une adéquation entre l'ambition énoncée et les moyens dont dispose aujourd'hui l'opération en Île-de-France.** Ont été pris comme préalable le maintien des moyens humains et financiers accordés à la coordination régionale, sans qu'il ne soit tenu compte de la baisse que nous espérons conjoncturelle liée à l'année du transfert de l'activité entre Arcadi et l'association Passeurs d'images. Les éventuels arbitrages à opérer doivent garantir l'adéquation entre l'évolution des missions et celle des moyens, afin au terme de la période annoncée de stabiliser le projet.

- **Une interaction entre les différentes thématiques orientant le projet francilien pour constituer à trois ans un projet visible, lisible et pérenne, respectant les caractéristiques de la région capitale.** Chacune des thématiques décline des options différentes éventuellement soumises à arbitrage. Cependant, c'est l'articulation entre les différentes orientations évoquées qui vont fonder le positionnement de la coordination vis-à-vis de ses bénéficiaires et ses partenaires. En d'autres termes, les axes sont interdépendants pour déployer l'activité.

Remarques préliminaires sur les thématiques retenues pour fonder le nouveau projet :

Elles sont au nombre de 4 et visent à constituer le soubassement stratégique de la nouvelle proposition. Ces thématiques paraissant aujourd'hui concentrer les plus forts enjeux concernant l'évolution de l'opération dans cette région, tant du point de vue de ses financeurs que de ses bénéficiaires.

- Accompagner en réseau les territoires ciblés par le dispositif dans leur politique de transmission et d'éducation aux images
- Soutenir les actions de diffusion et les lieux de diffusions
- Vers un décloisonnement temps scolaire/hors temps scolaire pour mieux toucher les publics jeunes et répondre à la notion de parcours artistique et de continuité éducative
- Innover et expérimenter : nouvelles actions, nouvelles démarches, nouvelles modalités

I. ACCOMPAGNER EN RÉSEAU LES TERRITOIRES CIBLÉS PAR LE DISPOSITIF DANS LEUR POLITIQUE DE TRANSMISSION ET D'ÉDUCATION AUX IMAGES

Sont proposés trois périmètres d'intervention qui peuvent s'adjoindre voire se compléter et qui, suivant les choix retenus positionnent différemment la coordination Île-de-France dans son lien aux territoires et aux publics visés par l'opération :

PREMIER ENJEU

Reconsidérer les échelles d'intervention de la coordination Passeurs d'images sur le territoire régional et introduire des échelons intermédiaires à l'action locale

Pourquoi ?

1. Du fait de la densité et de la taille du territoire francilien (huit départements) et son manque d'homogénéité alors que les modalités proposées par le dispositif étaient jusque-là uniformisées par un cahier des charges. Peu d'agilité donc et un manque de prise en considération des singularités de chaque territoire.

2. Pour mieux prendre en compte la diversité des entités territoriales engendrée par la recomposition territoriale liée aux récentes réformes et permettre à ces dernières d'être éligibles aux aides Passeurs d'images.

3. Pour étudier avec le renforcement des politiques publiques de territoire de quelle façon on peut aider de façon plus efficiente et structurante et voir si l'aide doit rester majoritairement dirigée vers le local, voire le micro-local (« les quartiers ») comme cela a été le cas précédemment ou dispensée différemment.

4. Pour reconstituer un réseau identifié et lisible des territoires partenaires et faire jouer les effets de mutualisation, de mise en réseau, et ainsi retrouver de vraies dynamiques territoriales propice à l'essor de l'opération dans cette région.

À quelles conditions ?

- Que ce principe soit accepté par le Comité de pilotage régional et qu'il fasse l'objet d'une validation claire de la part des partenaires institutionnels régionaux, comme celui des accords-cadres avait été acté précédemment par ce même Comité.

- Que soit conservé un mode de contractualisation avec les différents territoires, afin de les impliquer dans le partenariat et d'assurer comme précédemment les moyens de coproduction des actions initiées dans le cadre de Passeurs d'images.

Comment ?

- En recensant les ressources par une **cartographie opérationnelle** qui pourrait aider à la mutualisation et à la mise en lien des ressources d'éducation aux images présentes dans chaque territoire,

- En créant un **réseau de référents territoriaux** : ce rôle pourrait être confié aux réseaux de salles de cinéma dans les territoires où ils existent, par des partenaires de l'éducation populaire (MJC, fédération des centres sociaux...) ou d'autres référents culturels identifiés à l'échelle d'un département, d'une EPT, d'une communauté d'agglomération. Ceux-ci auraient vocation à mieux informer la coordination des attentes des collectivités, représenter ces dernières au sein des instances d'arbitrage et de décision du dispositif (Comité de pilotage, Commission d'aide aux projets...) et contribuer à évaluer les résultats et impacts des actions,

- En assurant une visibilité et un repérage d'une telle instance intermédiaire auprès des partenaires potentiels du dispositif sur le terrain.

À quelle(s) échéance(s) ?

- Lancer cette initiative des correspondants territoriaux dès 2020 en organisant une concertation avec les structures pouvant être de potentiels relais présentes en Île-de-France pour la mise en place de cette échelle intermédiaire en 2021.

- Lancer également cette cartographie des ressources liées aux images (incluant par exemple les ressources numériques et les ressources liées aux images fixes) en 2021/2022. C'est un travail de longue haleine qui demanderait une observation externalisée réalisée par un sociologue ou un bureau d'étude spécialisé (OPALE ?).

Réajuster l'intervention de la coordination Passeurs d'images Île-de-France aux nouveaux besoins identifiés des collectivités mais aussi de la filière « éducation aux images ».

Pourquoi ?

Contrairement à d'autres régions, l'Île-de-France n'est pas en manque de présence artistique liées aux images ni de ressources professionnelles. En effet, d'après une étude récente (avril 2018) de l'INSEE, l'Île-de-France est la première région d'implantation des activités cinématographiques, de l'audiovisuel et du multimédia, dont elle concentre 67 % des emplois et les trois quarts de la richesse dégagée.

Il est important d'en tenir compte et d'épouser une logique qui permette de mettre à profit cette réalité socio-économique en valorisant l'ADN de Passeurs d'images en Île-de-France, « création en atelier » autour de l'idée de rencontre entre des artistes intervenants des territoires et des publics.

Cette réalité peut devenir le fil conducteur et la philosophie d'action d'un croisement d'intérêts fécond.

À quelles conditions ?

- Une complémentarité de méthode de travail avec la politique régionale et celle de la DRAC en matière d'actions territoriales, notamment les CLEA ou les résidences artistiques territoriales ou encore le dispositif FORTE d'émergence artistique
- La mise en place de **comités techniques réguliers** réunissant la région, la DRAC et l'association Passeurs d'images. Ces réunions auront vocation à permettre un partage d'information et de suivi des porteurs de projets soutenus dans chaque territoire par l'État et la région et à accompagner la mise en place du nouveau projet.

À quelle(s) échéance(s) ?

En fin novembre 2020, lancement d'un appel à projet thématique « Artistes, publics et territoire » reposant sur un mini-cahier des charges qui permettra croisement fructueux entre artistes et projet culturel de territoire dédié aux images pour une Commission d'aide aux projets en janvier 2021.

Axé sur la pratique artistique en atelier, cet appel à projet doit permettre de privilégier certains territoires et publics en affinant les critères et en formulant clairement des priorités. Il sera à double entrée, accessible aux artistes comme aux collectivités.

En 2020, poursuite de certains mini-dispositifs parfaitement adaptés aux demandes des collectivités comme les « Métroporraits » (opération conçue avec l'association Métropop' !), avec pour objectif de les déployer notamment en grande couronne.

Comment ?

La coordination Île-de-France compte actionner **4 leviers principaux** par un accompagnement à géométrie variable en fonction des besoins identifiés :

- Coopération entre professionnels des métiers des images, institutions, réseaux pour favoriser, initier tous types de collaborations au bénéfice de la viabilité et pérennité des projets et des porteurs de projet soutenus dans le cadre de Passeurs en en créant les conditions et les formes mais aussi en leur donnant une visibilité publique à l'échelle régionale : restitutions des projets sur forme festivalière, rencontres professionnelles intersectorielles, et pourquoi pas plateforme dédiée financée en partie par le réseau des territoires partenaires, journée d'étude... la liste est loin d'être achevée.

- Modification notable de ses modalités d'aide pour favoriser le croisement entre les artistes et/ou professionnels des images / intervenants et les territoires, qu'elle que soit leur nature (voir ci-après l'appel à projet « Artistes, publics et territoires »).

- Conception de micro-dispositifs fonctionnant sur un principe d'enveloppes annuelles dédiées permettant un travail participatif en atelier avec les habitants autour des notions de citoyenneté active ou d'identité territoriale.

- Prise en compte des trajectoires qui vont de la pratique amateur ou spontanée vers l'insertion professionnelle en renouant des contacts avec les associations qui travaillent cette dimension, avec les missions d'insertion locales ou départementales, et qui prennent en charge des chantiers d'insertion. **Cet axe d'intervention pourrait être d'ailleurs progressivement amplifié grâce au renforcement de partenariats structurants.**

Ces 4 leviers représentent les 4 piliers du principe d'accompagnement des porteurs de projet sur les territoires. Celui-ci doit s'inscrire dans une logique de pérennité et d'ancrage en profondeur des actions. Ce mode opératoire ne relève pas d'une logique de « guichet » mais bien d'une logique de « projet » qui agit à court, moyen et long terme.

En 2021/2022, construction d'un **parcours-type professionnalisant** pour des jeunes en insertion au profit d'un territoire (sur le modèle du chantier d'insertion coproduit par Varan et encadré par Alice Diop sur la Ville de Villeneuve Saint-Georges en 2018), puis consolidation en 2023 du dispositif.

Garantir l'équité territoriale en respectant les droits culturels des publics ciblés par l'opération

Pourquoi ?

Offrir une réponse à la nécessité récurrente de mieux répartir l'opération qui s'est toujours trouvée en situation de déséquilibre territorial : très présent sur la petite couronne et beaucoup moins sur la grande couronne même si les efforts de la coordination pour contrer ce phénomène ont été constants.

Conscients des disparités territoriales, il revient donc à la coordination régionale de compenser ces déséquilibres en appliquant des mesures volontaristes au bénéfice des acteurs du dispositif présents sur les territoires fragiles dépourvus de politique culturelle de territoire et n'ayant que très peu de moyens pour les mettre en œuvre lorsqu'ils existent, de jouer le rôle d'incubateur et de facilitateur toujours dans le souci d'être au plus près des préoccupations des acteurs en charge de publics ciblés par l'opération.

Comment ?

• Rééquilibrer l'intervention de Passeurs d'images en faveur de certains territoires

Focaliser l'effort de la coordination en direction des QPV où il n'existe que peu d'infrastructures, de maillage territorial et des territoires péri-urbains ou ruraux de grande couronne qui sont souvent isolés puisqu'il n'existe aucun réseau d'éducation aux images, ni même de réseau de salles indépendantes dans de tels territoires.

• Choisir un mode opératoire s'apparentant à celui d'un incubateur et de facilitateur

L'accompagnement des acteurs associatifs ou municipaux à bâtir leur projet d'éducation aux images ou encore des collectifs d'artistes impliqués dans l'action auprès des publics à mûrir et faire grandir leur projet tout en se développant professionnellement. On pourrait renforcer encore cette fonction d'appui à l'ingénierie et à la mise en place des projets d'éducation aux images, mais aujourd'hui la coordination régionale ne peut l'envisager à moyens humains constants.

• Privilégier une offre culturelle et artistique basée sur la mobilité et l'itinérance

Un travail rapproché peut être fait avec les réseaux itinérants de diffusion cinématographique, en particulier celui de l'Esbonne ou les générer en faisant appel à des collectifs d'artistes spécialisés dans cette pratique (l'œil du Baobab ou la F compagnie)

• Favoriser l'hybridation des actions engagées dès lorsqu'elles permettent de toucher de tels territoires (cf. partenariat envisagé avec Act'Art dans le 77)

À quelle(s) échéance(s) ?

• Lancer un repérage des zones blanches dès fin 2020 (sur le modèle de ce qu'avait fait l'ACAP il y a quelques années) pour mettre en place une aide spécifique dès 2022 grâce à un appel à projet dédié

• Préparer en début 2021 une réunion des collectivités concernées par cette thématique afin de se donner des conditions de dialogue et de concertation

• Critériser l'appel à projet « Artistes, publics et territoires » dès son lancement en 2020 de façon à privilégier les zones fragiles ou insuffisamment desservies en matière d'offre cinématographique ou liées aux images

À quelles conditions ?

• Mieux identifier ces territoires et analyser plus finement leurs caractéristiques, à travers des éléments diagnostiques correspondant à l'environnement de proximité de chacun d'entre eux. Nous pourrions le faire, dans un premier temps, pour les territoires que nous souhaitons cibler prioritairement.

• Rechercher des partenaires spécifiques mobilisateurs des publics : se rapprocher des fédérations de foyers ruraux, de centres sociaux en milieu rural et péri-urbain, de réseaux comme les MFR ou des lycées agricoles ou encore les deux réseaux de MJC présents en Île-de-France, et identifier les tiers lieux ou les FabLab présents dans ces zones comme des points d'appui possibles. (ex : le Château Éphémère dans les Yvelines ou les 26 Couleurs en Seine-et-Marne ou encore du Lavoir numérique à Gentilly).

• Pour les QPV :

• Rencontrer de façon systématique les services des préfets délégués à l'égalité des chances ainsi que les délégués du préfet pour les informer du dispositif et faire en sorte qu'ils relaient auprès de des territoires et des porteurs de projet associatif les propositions du dispositif et concentrer l'action de Passeurs d'images sur des quartiers où il n'existe que très peu d'offres liées aux images.

• Pour les QPV en milieu péri-urbain et le milieu rural :

• Mieux identifier leurs attentes et/ou besoins, en particulier celles relatives aux publics jeunes de ces territoires : un rapport récent sur la place de la jeunesse en milieu rural¹ souligne son invisibilité et l'absence de prise en compte de ses besoins, celle-ci en Île-de-France est paradoxalement renforcée par la proximité géographique avec le tissu métropolitain. Sur 31 communautés de communes d'Île-de-France, bien peu d'entre-elles développent aujourd'hui une politique spécifique en faveur de la jeunesse, en dépit des recommandations d'une journée d'étude consacrée à cette thématique².

• Identifier les territoires précurseurs de ces politiques de territoire et les rencontrer prioritairement

• Jouer sur la dimension partenariale et le principe de subsidiarité

Une relation et une méthode de travail commune avec les partenaires régionaux DRAC et Région mais aussi les réseaux plus opérationnels dans ces zones (réseaux de salles, réseaux d'éducation populaire, associations dédiées, réseaux des médiathèques) s'imposent pour bien articuler les cibles (porteurs de projet, services municipaux et/ou bénéficiaires) et les objectifs assignés à cet accompagnement pour mieux évaluer les résultats de ces efforts appuyés.

• Imaginer en 2023 un dispositif spécifique et plus affiné mais supposant des moyens supplémentaires

1. La place des jeunes dans les territoires ruraux rapport présenté au Conseil économique, social et environnemental par Danielle Even et Bertrand Coly (janvier 2017)

2. Actes de la journée d'étude organisée par le Conseil économique et social du 27 septembre 2018 « Quelle politique de jeunesse dans les territoires ruraux ?

II. SOUTENIR LES ACTIONS DE DIFFUSION ET LES LIEUX DE DIFFUSION

Ici sont proposés trois périmètres d'intervention. Certains relèvent plus d'une intervention directe auprès des publics et des acteurs territoriaux du dispositif, d'autres sont destinées à épauler les équipements et réseaux dédiés en matière de diffusion, prioritairement salles de cinéma, éventuellement médiathèques et leurs réseaux constitués.

PREMIER ENJEU

L'intervention de Passeurs d'images Île-de-France en diffusion en lançant de nouveaux dispositifs destinés aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle et artistique et en réintroduisant des aspects programmatifs dans son offre de coordination régionale

Pourquoi ?

1- Combler un déficit de proposition pour ces catégories de publics qui ne fréquentent pas ou peu les lieux de diffusion dédiés mais qui relèvent bien des publics hors temps scolaire ciblés par le dispositif qui doit réfléchir à des stratégies pertinentes pour les toucher. En Île-de France, les orientations très qualitatives du dispositif n'ont pas forcément permis une continuité d'action, ni beaucoup de volontarisme en faveur de tels publics..

2- Offrir des ressources en matière de programmation à une catégorie d'acteurs et/ou de lieux de mobilisation du public qui sont très éloignés de l'expertise et des savoirs faire nécessaires à l'élaboration d'une offre de programmation cinématographique et de son accompagnement.

3- Répondre aux besoins fréquemment exprimés de pratiques de médiation qui ne sont pas forcément maîtrisées par de tels acteurs qui sont moins en attente de moyens économiques que de ressources et d'outils dont ils souhaitent se saisir en fonction de leur contexte spécifique et leurs réalités de terrain.

À quelle(s) échéance(s) ?

Dès septembre 2020 une première proposition de diffusion pourrait être élaborée et testée auprès d'un réseau d'acteurs de terrain repéré (MJC en Île-de-France, Ligue de l'enseignement, fédération des centres sociaux, APHP...), celle-ci pouvant s'étendre dès l'année suivante à un autre réseau, sur un autre territoire et ainsi de suite, l'objectif étant de retisser des liens avec les acteurs de la sphère-socio-culturelle et l'éducation populaire présents sur le territoire francilien afin de toucher des publics jeunes qui ne fréquentent pas spontanément les lieux de diffusion ou contraints car résidant en milieu fermé.

Comment ?

En réfléchissant à une offre de programmation spécifique qui pourrait se composer sur la base des films coproduits mais qui s'élargirait à d'autres propositions et serait bâtie selon des entrées soit thématiques, soit esthétique en usant de façon privilégiée du format court-métrage. **Cette réflexion pourrait être mise en partage à chaque fois que cela est possible avec un partenaire culturel salle de cinéma ou médiathèque qui serait associé aux actions mises en place.**

À quelles conditions ?

- Une identification des réseaux d'acteurs de terrain intervenant auprès de tels publics dans chaque département s'impose pour pouvoir relayer puis installer progressivement ce dispositif spécifique.

- Une identification des acteurs dans chaque territoire intervenant en milieu fermé auprès de publics jeunes (ex : centres pour mineurs isolés, Hôpitaux, établissements relevant du ministère de la Justice, etc.)

- Pour le reste de la Région Île-de-France, se rapprocher du CNFPT ou de l'IRTS pour mieux cibler les besoins des acteurs auprès des publics ciblés par cette proposition serait opportun.

- Penser à environner cette offre de diffusion - lorsque cela est nécessaire et souhaité par les partenaires de terrain - par un atelier de programmation (en amont), voire à un mini atelier de pratique (atelier cinéma animé, initiation au cinéma d'animation, Pocket films, atelier VR, atelier drone, atelier jeux autour du cinéma) ou encore à une formation à la médiation cinématographique pour les personnes encadrant ces publics (éducateurs, personnels soignants, animateurs, etc.).

DEUXIÈME ENJEU

En renforçant l'accompagnement et la mise en réseau des lieux de diffusion les plus isolés et / ou les publics difficilement touchés par les offres de diffusion des lieux dédiés

Pourquoi ?

L'Île-de-France est une région où coexistent deux réalités d'organisation de l'exploitation : des réseaux de salles départementaux historiques qui fédèrent les salles indépendantes en leur permettant tout à la fois l'accès aux films et l'exercice d'une vraie logique de réseau à travers un partage d'outils et de démarches, notamment la médiation hors temps scolaire mais aussi l'accueil des dispositifs scolaires, et d'autre part des salles isolées, particulièrement en deuxième couronne.

Celle-ci ne sont pas toujours affiliées à de tels réseaux et rencontrent souvent d'énormes difficultés à s'emparer des propositions des réseaux constitués par manque de moyen humains, notamment de personnel formé aux pratiques d'animation auprès des publics.

Or ces salles seraient des relais intéressants à plus d'un titre : elles permettraient d'entrer en relation avec un public de jeunes en milieu péri-urbain ou en milieu rural résidant dans ce que l'on identifie comme des « zones blanches » et qui, comme vu plus haut, constitue un enjeu territorial fort pour la coordination Passeurs d'images Île-de-France grâce des propositions travaillées non seulement depuis les salles mais aussi avec l'ensemble des équipements présents à l'échelle locale reposant sur l'idée de maillage territorial

À quelles conditions ?

- Un travail d'identification de ces lieux de diffusion isolés (à l'instar de l'identification des zones blanches) comme proposé dans la première partie de ce document doit être mené en préalable.

- Une réflexion à conjuguer au plan régional **aux initiatives menées en 2018 et 2019 de l'ACRIF qui consistait à mener toute une série de concertations avec des salles isolées, adhérentes de la deuxième couronne**

- En écho avec l'appel à projet « Artistes, publics et territoires » qui pourrait prévoir des critères favorisant de façon générale les initiatives émanant de tels établissements.

Comment ?

- par un accompagnement des stratégies de diffusion très affinées dans des contextes spécifiques.

- par une aide ciblée qui reposerait autant sur l'identification des besoins que sur l'offre de programmation avec une attention à ces territoires prioritaires.

- par des propositions fortes et faisant sens autour des projets pour permettre aux équipes des structures de diffusion (salles de cinéma ou médiathèque en synergie avec les associations, services jeunesse, foyers ruraux, lycées agricoles...) d'expérimenter de nouvelles formes de rencontres avec des publics qu'ils ne parviennent pas aisément à toucher.

À quelle(s) échéance(s) ?

- **L'étape de repérage et d'identification pourrait avoir lieu en 2020 et 2021** avec l'aide des services cinéma (Région et DRAC) et celui des réseaux de salles régionaux et départementaux.

- **En 2022 et 2023, réflexion pour le lancement d'un programme d'aide spécifique** articulé à l'appel à projet « Artistes, publics et territoires »

Accompagner les réseaux de salles déjà constitués et leur donner des moyens pour appliquer la transversalité de leurs actions et des formes de mutualisation en direction des publics ciblés par le dispositif

Pourquoi ?

L'association nationale en pilotant la coordination Île-de-France de Passeurs d'images dispose de la légitimité nécessaire et de la capacité à être un interlocuteur qui peut répondre aux besoins exprimés à différentes échelles (régional et départemental). En ce sens, Passeurs d'images peut offrir un espace possible de concertation et d'échanges autour des pratiques d'éducatrices aux images et de médiation en salle de cinéma pour ces réseaux qui aspirent depuis quelques années à se fédérer pour mieux défendre leurs identités et leurs activités face à une réalité de l'exploitation indépendante assujettie à des logiques de rentabilité de plus en plus prégnantes, en particulier lorsqu'il s'agit de salles indépendantes privées.

D'autre part, s'il existe une attente de la part des réseaux vis-à-vis de Passeurs d'images et des publics hors temps scolaire, les salles de ces réseaux qui ont déjà la lourde tâche d'accueillir les dispositifs en temps scolaire peinent à relever les propositions qui leur sont adressées. L'envie est souvent là, cependant bridée par les exigences de la programmation, le temps et/ou le manque de personnel pour s'emparer de certaines propositions et les travailler en partenariat avec l'environnement artistique et culturel de proximité, les établissements scolaires, les autres équipements culturels. D'où l'intérêt de prévoir des axes de collaboration pérennes et de mutualiser des moyens avec ces réseaux.

Par conséquent, si les réseaux départementaux et Passeurs d'images partagent une histoire commune, riche de collaborations, et que quantités de partenariats se sont déjà noués à la faveur d'une participation à des Rencontres professionnelles (avec Cinémas 93), de festivals ou d'actions ponctuelles (cartes blanches avec Cinésonne ou « Actualités démocratiques » en atelier avec Cinéma Public ou Cinémas 93), il existait jusqu'à présent concrètement peu de porosité et de croisements pérennes.

À quelles conditions ?

Les modalités de cette consultation doivent être mûrement réfléchies, concertées et approuvées par les réseaux notamment l'ACRIF, de par sa portée régionale. Elles peuvent être proposées dès l'automne 2020 aux réseaux franciliens selon un calendrier qui s'étalerait jusqu'au premier trimestre 2021. Celles-ci peuvent revêtir plusieurs formes : enquête qualitative, réunion de travail inter-réseaux, entretiens : nul doute que la concertation Île-de-France le 29 septembre prochain fournira quelques pistes pour ce chantier. Il est aussi possible de prévoir en seconde partie du Comité de pilotage régional en septembre un séminaire d'une demi-journée pour amorcer cette consultation.

Comment ?

- En amplifiant des partenariats déjà existants pour des actions d'éducation au regard déjà bien rodées : parcours de cinéma en festivals, ateliers de programmation, séances spéciales thématiques, à l'occasion de festivals ou des manifestations organisés soit par les réseaux départementaux (comme Ciné-Junior) ou à l'inverse, implantés à l'échelle la plus locale par la salle elle-même, **tout en étant attentif à ce que les actions suscitées par ces partenariats ne bénéficient pas d'un double financement.**

- En proposant aux réseaux un certain nombre d'outils et de contacts pour développer leurs actions en direction des publics et des acteurs du hors temps-scolaire et en utilisant Passeurs d'images comme **une ressource** pour rentrer plus profondément en lien avec des partenaires de proximité (autres établissements culturels, médiathèques, associations, etc.)

- En partant du recueil des besoins exprimés en matière de nouvelles pratiques de médiation, nouveaux outils, formation des animateurs, et en prenant en compte les nouvelles stratégies utiles aux salles aujourd'hui, **soutenir et accompagner des projets inédits et innovants, résultant d'une co construction entre Passeurs d'images et chaque réseau de salle, notamment sur la dimension « articulation entre temps scolaire et hors temps scolaire ».**

Nous pouvons travailler à ce rapprochement selon deux strates distinctes, avec un accompagnement à géométrie variable adaptés aux objectifs exprimés :

- **l'échelle départementale** : travail en interaction avec un réseau et définition d'un programme d'action qui peut-être plus ou moins nourri ou ambitieux

- **l'échelle régionale** : trouver une action ou un programme d'action qui puisse intéresser aussi bien les réseaux départementaux que l'ACRIF et la mener à bien de façon transversale.

À quelle(s) échéance(s) ?

- **Lancement des consultations avec les réseaux**, suite à la concertation nationale temps scolaire/hors temps scolaire pour l'Île-de-France organisée à Créteil au Cinéma du Palais par Passeurs d'images en lien avec la DRAC Île-de-France. **Deuxième trimestre 2021 : lancement du ou des plans d'action avec les réseaux. Premier bilan lors du Comité de pilotage régional qu'on pourra prévoir en juin 2021.**

III. VERS UN DÉCLOISONNEMENT TEMPS SCOLAIRE/HORS TEMPS SCOLAIRE POUR MIEUX TOUCHER LES PUBLICS JEUNES ET RÉPONDRE À LA NOTION DE PARCOURS ARTISTIQUE ET DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Pourquoi ?

- **Un constat de nécessaire complémentarité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire pour toucher une même classe d'âge.**

Le caractère protéiforme des enjeux et pratiques culturels des jeunes a généré des interventions d'EAC relativement diversifiées. L'école, espace de mixité, dispose d'une obligation à intégrer un volet culturel dans les projets d'établissement en prenant en compte une offre d'actions éducatives financées par la Région comme par l'Etat et dans lequel se trouve une part de projets liés aux images. A cela s'ajoutent toutes les ressources liées aux dispositifs scolaires chartés CNC; d'où la nécessité d'établir des passerelles entre ces différentes propositions.

- **Une compétence et ambition partagées entre État et Région mais des difficultés de transversalité entre éducation et culture.**

Aux côtés des compétences régaliennes, les collectivités territoriales se sont investies dans l'éducation artistique et culturelle. La Région Île-de-France a récemment réaffirmé cette ambition. Sont cependant souvent pointées, dans les administrations locales ou nationales, un déficit de transversalité qui peut exister entre politiques éducatives et politiques culturelles d'une part et entre lieux ou structures culturelles et établissements scolaires, d'autre part.

- Une volonté de **décloisonner les dispositifs temps scolaire/hors temps scolaire** de la part du CNC qui finance majoritairement la coordination nationale concrétisée par l'appel à initiatives auquel a répondu l'Association nationale Passeurs d'images en novembre 2018.

- L'ambition de cette même institution partagée par le Ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale de généraliser **l'accès à la formation aux images** par le biais de ces opérations irriguant l'ensemble du territoire.



À quelles conditions ?

Pour optimiser une mise en place des projets dans les lycées, on doit s'assurer de la présence facilitatrice de volets culturels partie prenante des projets d'établissement et d'une bonne complémentarité entre vie pédagogique et vie scolaire.

On doit également prendre en compte des besoins des partenaires culturels, salles ou festivals dont les principaux seraient :

1. Un besoin d'accompagnement dans la relation entre médiateurs des cinémas et public hors temps scolaire.
2. Les professionnels de la relation aux publics (médiateurs ou animateurs jeunesse en salle de cinéma) sont demandeurs de décloisonnement et de partages d'expériences, qu'ils se situent dans le temps scolaire ou le hors temps scolaire.
3. Un besoin de formation important pour expérimenter ce décloisonnement et un souhait que les formations inter-degrés de l'éducation nationale s'ouvrent à des éducateurs travaillant auprès du publics jeunes venant d'autres horizons.

Les enjeux ici présentés le sont sous la forme de question à arbitrer qui conditionnent le type d'action à mener pour la coordination régionale :

PREMIER ENJEU

Quels publics pour quels enjeux et quels objectifs ?

Identifier précisément la cible est un impératif pour bien cerner les enjeux et objectifs que la coordination aura à mettre en œuvre pour aménager progressivement ces passerelles temps scolaire/hors temps scolaire.

Conformément aux souhaits des partenaires financiers du dispositif, le nouveau projet de Passeurs d'images en Île-de-France s'adressera en priorité à la tranche d'âge des lycéens. Cela n'exclut cependant pas la possibilité de mettre en place ponctuellement des actions avec des collégiens, des publics dits « prioritaires » ou en milieu fermé de la même classe d'âge ou encore de mener des projets intergénérationnels axés sur la participation des habitants des quartiers prioritaires.

Lycées/lycéens hors temps scolaire : cœur de cible du dispositif

- Identifier les lycées comme cible d'action signifie travailler sur le public lycéen dans tous les champs de sa vie (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire). Cela intègre donc l'action en établissement scolaire mais aussi toute autre forme de partenariat portant sur l'environnement culturel des établissements. Autrement dit apprécier l'élaboration des projets à l'aune de l'offre de proximité et des possibilités partenariales qui en découlent (salles de cinéma bien sûr mais aussi associations, structures culturelles, théâtre, lieux de musique actuelle, médiathèque, etc.) et chercher à en exploiter toute la richesse et la diversité...
- Cibler l'action sur ce public relevant de la compétence régionale a l'avantage de s'appuyer sur une expertise de la coordination régionale Passeurs d'images tirée de l'expérience de collaboration avec les médiateurs des lycées. Elle ouvre naturellement également à fortes synergies avec le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma porté par l'ACRIF.

À quelles conditions ?

- S'appuyer sur les acquis des collaborations passées menées avec la Mission Médiation des lycées avec laquelle de 2011 jusqu'à 2018 ont été mis en place plus de 45 projets initiés conjointement par les missions.
- Prendre attache avec la mission EAC de la Région Île-de-France pour mieux comprendre leur champs d'action et leurs modalités d'intervention de façon à rentrer en complémentarité sur certains territoires.
- Solliciter dès les prémices de cette réflexion, les acteurs de l'Éducation nationale (à différentes échelles de responsabilité et de fonction) afin de les associer étroitement au processus de rapprochement temps scolaire/hors temps scolaire, tout comme d'ailleurs les salles de cinéma en tant que partenaires culturels ou encore les acteurs du hors temps scolaire comme les fédérations régionales d'éducation populaire (ligue de l'enseignement, MJC, etc.), réseaux de médiathèques...

À quelle(s) échéance(s) ?

De premiers échanges pourraient avoir lieu **dès octobre 2020** pour présenter ensuite dans le cadre d'un comité technique une présentation de ce rapprochement. **Une première action « laboratoire »** pourrait être envisagée et financée **en 2021**.

Modélisation empirique et/ou création de ressources ?

Certains modes d'intervention apparaissent plus appropriés que d'autres pour imaginer ces interactions temps scolaire/hors temps scolaire.

● Une activité opérationnelle fondée sur l'expérimentation (à partir des besoins observés sur le terrain)

Passeurs d'images a toujours eu pour objectif de répondre aux besoins exprimés par ses partenaires de terrain. C'est avec ce même pragmatisme que la coordination élargira son action en établissement scolaire : il peut y avoir identification de lycées appartenant à la même géographie prioritaire (QPV ou milieu rural et/ou bénéficiaires du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma dans une logique de laboratoire. Ce travail « sur mesure » présente l'avantage de susciter une forte appropriation des actions et dynamiques culturelles qui dès lors peuvent s'installer plus durablement sur les terrains d'action (lycées, territoires...).

La volonté de construire et rendre visible des dynamiques à échelle régionale, de partager ou confronter des regards et modes de travail entre territoires différents peut légitimer **une approche thématique**. Celle-ci peut prendre la forme d'**appels à projet** ou favorisera spontanément des **convergences**. La coordination Passeurs d'images Île-de-France a déjà expérimenté cette approche par thématique dans le cadre de sa collaboration avec la Mission médiateur des lycées.

Elle peut aussi s'entendre comme un moyen de proposer, enjambant temps scolaire et hors temps scolaire, une **activité de création audiovisuelle complémentaire aux démarches de découverte des œuvres proposées** par un dispositif comme Lycéens et apprentis au cinéma. Cela suppose que très vite un chantier soit ouvert avec l'ACRIF et les DAAC pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place sur une année test : 2021/2022.

Exemples :

- Atelier « A nos grands-mères » avec dix jeunes filles d'un lycée professionnel à Champigny sur Marne proposé en articulation avec un Parcours pédagogique Lycéens au cinéma autour du film « Bled Number One » de Rabah Ameur Zeïmeche (2009)
- Projets autour du Grand Paris mené dans 8 lycées relevant de la mission des médiateurs des lycées avec l'expertise de Passeurs d'images (2012/2018)
- Le parcours de série en festival qui s'est construit avec un lycée option cinéma à Savigny sur Orge (2019)
- Le thème du respect de la diversité grâce au partenariat avec le musée de l'Homme qui a irrigué 7 lycées (2017/2018).

À quelles conditions ?

Des actions spécifiques temps scolaire/hors temps scolaires par thématique ou en complémentarité avec le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma seraient initiées lors d'une année test : **fin 2021/début 2022**.

● Une activité de conseil - ressources

Pour bâtir à terme de telles passerelles on peut aussi s'orienter plus fortement sur une dimension conseil et ressources qui pourrait se concrétiser sous la forme d'**une plateforme territoriale** qui aurait pour vocation de favoriser la localisation et le partage des connaissances, des compétences avec l'ensemble des partenaires temps scolaire et hors temps scolaire dispersés sur un même territoire. Cela pourrait recouvrir :

- Des rencontres professionnelles (avec le cycle de rencontre sur les nouveaux usages des jeunes dans le domaine des images)
- Une observation des initiatives et pratiques innovantes à échelle régionale sur cette articulation temps scolaire/hors temps scolaire pour être modélisante et inspirante
- Une animation de communautés de professionnels du cinéma en charge de la relation aux publics et de l'éducation nationale avec un cycle de formations croisées
- **Un outil régional Île-de-France** pour des structures ressources sur la médiation cinéma hors temps scolaire et temps scolaire (par ex : l'association Les doigts dans la prise, ou encore les interlocuteurs « jeune public » au sein des réseaux de salles).

À quelle(s) échéance(s) ?

Cette activité pourrait être focalisée sur les lycéens et être partagée entre l'ACRIF et la coordination Passeurs d'images Île-de-France au sein de Passeurs d'images qui pourrait la co-administrer et la cofinancer avec, pour les deux associations, l'obtention de financements spécifiques pour une année-test de cette ressource en ligne. **En 2022/2023, il faudrait veiller toutefois à ce que cette initiative si elle était retenue ne fasse pas doublon avec ce que propose la coordination nationale du dispositif et reste centrée sur le périmètre régional.**

À quelles échelles d'action situer cette articulation temps scolaire/ hors temps scolaire?

Corrélatif aux deux questions précédentes, la priorisation d'échelles d'action détermine les objectifs à construire et l'esprit de ces passerelles ; là aussi les options ici présentées peuvent s'additionner sans s'opposer mais nécessitent tout de même d'être précisées car elles engagent des moyens différents selon qu'elles se cumulent ou font l'objet d'un arbitrage.

• Celles des établissements scolaires, en l'occurrence les lycées

Les déterminer comme cheville ouvrière de ce rapprochement impliquerait un diagnostic plus affirmé sur les besoins qui s'y ressentent. Dans ce cas, leur sélection serait à opérer d'une part sur des critères précis : (participation à Lycéens au cinéma, section cinéma, territoires ciblés (QPV ou grande couronne), type d'établissement (LP/LGT/LPO), équité territoriale...) et d'autre part en collaboration avec les services de l'éducation nationale. C'est un travail de longue haleine qui suppose des expertises croisées et devrait démarrer par un état des lieux dont Passeurs d'images ne peut supporter à lui seul la mise en œuvre ; il doit être nécessairement **partenarial et mutualisé**.

• Celles des territoires

On pourrait décider d'une territorialité prioritaire pour mettre en pratique cette articulation temps scolaire/ hors temps scolaire, déterminée en fonction de critères sociaux, géographiques et en fonction de la densité d'établissements de formation et des salles de cinéma et lieux culturels dédiés aux images, donc en pratique une ou plusieurs intercommunalités. Comme pour le choix du lycée, un travail circonscrit dans le temps sera nécessaire au déploiement et à la pérennisation d'une dynamique territoriale, de même, et c'est un point essentiel, que le **volontariat des territoires concernés**.

• La région entière

Dans ce cas, il s'agirait d'envisager une activité de **conseil et d'expertise** pour répondre à tout type de demande, que celle-ci émane d'établissement scolaire, de lieux culturels dédiés aux images (prioritairement les salles, mais aussi les médiathèques et les tiers lieux dans les zones où il n'y aurait pas de cinéma), d'équipes artistiques, de collectivités territoriales ou encore des services de l'éducation nationale pour envisager ces rapprochements temps scolaire/hors temps scolaire. Cette activité se traduirait sous la forme d'une **plateforme numérique** dédiée comme évoquée plus haut.

À quelles conditions ?

- Produire un **état des lieux** puis des **objectifs partagés** qui devront être transcrits dans une feuille de route spécifique à l'échelle d'intervention choisie, en tenant compte des enjeux préalablement posés.
- Construire un **processus en transversalité**, coopération et complémentarité avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment l'ACRIF en charge du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ». Cela nécessite donc une approbation par l'ensemble des acteurs impliqués et une inscription dans les conventions liant la région avec les services compétents de l'éducation nationale et de la DRAC.

À quelle(s) échéance(s) ?

Compte-tenu du report en Île-de-France de la concertation initialement prévue en mars à **fin septembre 2020** du fait de la pandémie COVID 19 - et de la date pressentie pour le Comité de pilotage régional à juin 2020, deux échéances qui donneront lieu à de premiers échanges, le calendrier suivant sera proposé : Post-Comité de pilotage régional et Concertation Île-de-France : **octobre/ novembre 2020** : élaboration d'une feuille de route spécifique avec les partenaires temps scolaire/hors temps scolaire et en premier lieu l'ACRIF.

IV. INNOVER ET EXPÉRIMENTER : NOUVELLES ACTIONS, NOUVELLES DÉMARCHES, NOUVELLES MODALITÉS

Pourquoi ?

Cette dimension est aujourd'hui progressivement prise en compte dans les politiques publiques d'éducation aux images (accélération de toutes les évolutions observées dans les usages des publics, dans les nouvelles formes de pédagogie des images, d'appropriation, les nouvelles formes de création liées aux images, etc.). Or, on observe une capacité inégale des dispositifs à répondre à ces nouveaux phénomènes appelés par les changements sociétaux en particulier l'écart très important existant entre les différents dispositifs « chartés » par le CNC, notamment une dichotomie très forte entre l'éducation au cinéma/aux médias/aux nouvelles images numériques, alors même que cette dimension apparaît prédominante dans les nouvelles politiques publiques d'éducation aux images (Pôle images, CNC et rôle princeps de l'association nationale par les institutions en question).

Si ces dernières années ont vu grandir une appétence réelle des acteurs de terrain à expérimenter et un désir fort de partager les expériences novatrices, ceux qui les mettent réellement en pratique se sentent souvent isolés...

L'aspect « laboratoire » de l'offre du dispositif dans cette région nous a permis de faire quelques constats plus affinés :

- Une demande grandissante **d'échanges de pratiques et transfert d'expérience**, besoin de formation et de nouveaux outils qui se font jour dans le secteur.
- Un besoin exprimé par les porteurs de projets comme par les artistes intervenants de **lieux et de cadre de réflexion** spécifiques à l'innovation.
- Une demande d'accompagnement tant dans les institutions que dans les réseaux professionnels pour répondre aux injonctions du changement liés aux **nouveaux usages des publics** à la demande sociétale et politique.
- Le succès de nouvelles démarches qui reposent sur une conception différente de la pédagogie classique en atelier (**projets participatifs ou en création partagée**) ou de **la diffusion** : nouvelles formes de restitution et rayonnement de certaines productions conçues en atelier.

PREMIER ENJEU

Redéfinir la place de l'innovation et l'expérimentation dans l'action du dispositif

D'un point de vue institutionnel comme de celui de l'organisation et de la structuration de l'activité de la coordination, il s'agira à l'avenir de savoir quelle part accorder dans la proposition régionale à ce volet dans toutes ses occurrences : Recherche-action, expérimentations, actions innovantes, modalités inédites de savoirs et de savoir-faire liés au numérique ... Nous avons rappelé la forte inflexion donnée précédemment à cette dimension ; il faut déterminer si la nouvelle formule régionale s'inscrit dans cette continuité. Si tel est le cas, il faut ensuite décider de quelle façon la rendre **lisible et l'incarner**.

Passeurs d'images Île de France propose que cette dimension d'innovation puisse être transversale à ses actions, sans faire l'objet d'un axe spécifique, de manière à ce qu'elle puisse venir irriguer, conforter et enrichir chacune des orientations fortes de son projet.

L'exemple de **la Recherche-action 2.1** plaide en faveur de cette **transversalité** : c'est à partir de constats et observations d'une réalité de terrain questionnée par la coordination Passeurs d'images Île-de-France qu'a pris corps l'idée (partagée avec Benoît Labourdette) de faire des interrogations qu'elle suscitait les prémisses d'une Recherche-action. Par la suite, des ponts se sont fait spontanément pour que certains ateliers innovants servent de « terrain d'expérimentation » à certaines thématiques dégagées par la Recherche-action ; de même, la relation à l'équipe de chercheurs qui va observer et analyser ce terrain s'est imposée à la coordination comme relevant d'une relation nécessaire et évidente à l'Université, notamment aux milieux de la Recherche autour des images et du cinéma.

La coordination régionale Île-de-France doit continuer d'expérimenter sans pour autant apparaître comme un laboratoire permanent. Elle doit mieux identifier aujourd'hui en concertation et mutualisation avec les autres acteurs sectoriels régionaux les problématiques à traiter et les chantiers à investir.

DEUXIÈME ENJEU

Déterminer un cadre, des formes et des objectifs propices à l'innovation

Si l'innovation est transversale à l'action de Passeurs d'images en Île-de-France, il est néanmoins nécessaire de donner un cadre et des moyens pérennes à cette dimension d'innovation en prévoyant soit :

- **Une enveloppe dédiée** annuelle à répartir en fonction des besoins
- Une **critérisation** supplémentaire de l'appel à projet « Artistes, publics et territoires » qui permettrait de distinguer des projets comportant une part d'innovation qu'on pourrait labelliser (sur le modèle de ce qui est d'ores et déjà pratiqué dans le cadre de la Recherche-action)

Et dans tous les cas :

- Des **espaces et des temps de transmission et de partage** pour mettre en valeur les aspects innovants des projets franciliens
- Des **espaces de réflexion** sous la forme de groupe de travail ou un comité scientifique, composé de différents acteurs partis prenante de cet écosystème au sein duquel il pourrait régulièrement être indiqué quels chantiers ouvrir, sur quels sujets, sur quelles thématiques nouvelles porter son regard et son intérêt lorsqu'on parle d'innovation culturelle et artistique ? Ne pourrions-nous pas conserver pour cela le cadre du Comité de pilotage de la Recherche-action ?
- Des **espaces de valorisation et promotion** de telles actions : rubrique spécifique dans la newsletter (partie Île-de-France), onglet spécifique sur la plateforme de Passeurs d'images...



Pour quels objectifs ?

- Se donner les moyens d'**une veille** de façon à repérer les terrains et les enjeux de l'innovation.
- Impulser des partenariats à envisager.
- Engager une vraie **politique partenariale sur ce front de l'innovation** en repérant des structures qui poursuivent le même but : dans le champ de l'éducation aux images, certaines structures plus que d'autres affichent leurs intérêts pour les pratiques innovantes (ex : le Bal, Les Journées professionnelles de Cinémas 93, le Forum des images...).
- Offrir **une visibilité et une information** à propos de ces pratiques :
 1. au niveau régional en ouvrant à d'autres acteurs et en contribuant ainsi à mutualiser les approches et participer à l'élaboration des politiques publiques à l'œuvre sur le territoire francilien.
 2. au réseau national des coordinations Passeurs d'images en région.
 3. au secteur tout entier à l'occasion d'une présentation des expérimentations à travers les Rencontres nationales Passeurs d'images ou encore la Réunion des Pôles au Festival de Clermont-Ferrand, voir d'autres réunions professionnelles.
- Faire de certaines innovations **une « vitrine »** afin de susciter l'intérêt pour le dispositif auprès de financeurs autres que les institutions publiques, comme les mécènes ou les fondations.
- Prévoir le temps d'une vraie évaluation sous la forme d'une publication, d'une mise en ligne, d'une ressource accessible, d'un temps public avec dès le début de l'expérimentation une réflexion apportée aux moyens qui vont être mobilisés pour ce faire : quelle expertise ? Quelles méthodes de suivi des expérimentations tout au long de celles-ci in situ, etc. ce d'autant plus que des moyens financiers dévolus : il n'est pas aberrant d'assortir ces expérimentations d'une relative obligation de résultat...

TROISIÈME ENJEU

Après avoir expérimenté, comment modéliser et essayer ?

Après avoir réalisé les expérimentations et procédé à leur évaluation se pose ensuite la question cruciale de savoir comment réinjecter leurs résultats, comment les modéliser et les essayer.

Trois initiatives pourraient être envisagées :

1. **une plateforme régionale** en ligne dédiée aux pratiques innovantes d'éducation aux images qui pourrait être de références et de ressources digitales (dans la continuité de la plateforme numérique initiée par Benoît Labourdette de la [Recherche/action 2.1](#)).

2. **des formations spécifiques** faisant suite aux démarches de la Recherche/ action 2.1 et/ ou des expérimentations nationales auquel participe régulièrement l'Île-de-France, dans le cadre desquelles pourraient être présentées de nouvelles formes d'actions, de processus d'apprentissage et d'outils déjà expérimentés afin de permettre leur appropriation par les porteurs de projets ou les artistes intervenants qui la suivrait.

3. **une université d'été** autour des pratiques innovantes en collaboration avec des acteurs régionaux et nationaux de ce secteur (universités, artistes, collectivités ayant une expérience affirmée en la matière et les autres acteurs de l'éducation aux images précités).



À quelle(s) échéance(s) ?

La recherche-action se poursuivant jusqu'en **fin 2021** au minimum, il sera difficile à la coordination Île-de-France de s'investir dans d'autres initiatives hormis une éventuelle participation à une des expérimentations nationales.

Ce programme prévisionnel ambitieux doit aussi s'accompagner de moyens dédiés sans lesquels il sera difficile de l'envisager concrètement.

Dispositions à caractère exceptionnel liées à la crise sanitaire du COVID 19

Au-delà de ce qui correspond à ces besoins préexistants, nous ne pouvons aujourd'hui que prendre en compte les phénomènes engendrés par la crise profonde liée au COVID 19 qui traverse le secteur de l'éducation aux images comme tous les autres secteurs de la culture.

C'est la raison pour laquelle nous proposons la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle destinée en 2020 à un accompagnement spécifique post confinement.

Cette enveloppe aura plusieurs vocations :

- Répondre à des demandes d'observation et d'analyses de ces nouvelles pratiques dans le cadre de la Recherche-action et faire en sorte qu'un chercheur puisse s'y intéresser (des échanges ont déjà eu lieu avec Est Ensemble).
- Réfléchir à la façon dont on pourra montrer dans quelques mois ces productions qui vont témoigner d'une expérience collective sans précédent dans l'espace public, soit à travers des actions qui relèveront de notre propre initiative, soit en accompagnant et en aidant financièrement ceux qui voudraient engager de telles démarches (festivals, salles de cinéma, collectivités territoriales).
- La mise en place, sur tout le territoire et durant l'été, d'actions culturelles sous différentes formes, dans le cadre du projet ministériel « Cap sur la Culture ». Son pilotage régional par la DRAC a permis l'organisation de l'Été culturel en Île-de-France, initiative également soutenue par le Conseil régional d'Île-de-France. Dans ce cadre et en partenariat avec les réseaux de salles, en premier lieu l'ACRIF mais aussi Ecrans VO et Cinémas 93, Passeurs d'images Île-de-France souhaite soutenir un certain nombre d'actions dans les zones politiques de la ville et les zones rurales. Seront proposés, entre autres, des ateliers audiovisuels en groupes réduits, des projections itinérantes urbaines dans l'espace public ou encore des studios de tournage participatifs en extérieur (l'Auto Studio de l'Oeil du Baobab).

A quelle(s) échéance(s) ?

Un Comité technique représentant des partenaires régionaux institutionnels pourrait être réuni dès la fin du confinement ou en visio conférence pour convenir des modalités administratives et budgétaires de cette aide exceptionnelle en fin juin 2020.

La validation de principe de cette enveloppe pourra entraîner une demande de majoration du montant des subventions sollicitées par l'association Passeurs d'images auprès des partenaires institutionnels du dispositif pour l'exercice 2020 (DRAC et Région, Politique de la Ville), compte-tenu de la nécessité à agir dans une certaine amplitude et avec des moyens accrus, afin d'offrir une réponse appropriée à cette situation de crise.

ANNEXES

ANNEXE 1

Rappel des thématiques à prendre en compte prioritairement définies avec les Conseillers des tutelles régionales DRAC et Région Île-de-France (extrait du compte-rendu du Comité technique du ...) et rétro planning révisé

Nouvelles orientations et pré-projet

La nécessité de profiter de cette reprise pour repositionner et redéployer le projet de Passeurs d'images en Île-de-France fait l'unanimité, pour l'Association Passeurs d'images comme pour les représentants de la DRAC Île-de-France et du CRIF.

Patrick Facchinetti acquiesce d'autant plus à cette perspective qu'elle se conjugue avec la révision du Protocole d'accord de 2009. Un séminaire sera prochainement organisé dans ce but. La coordination francilienne sera invitée à y participer.

Olivier Bruand est invité par Claudie Le Bissonnais et Patrick Facchinetti à préciser les attentes du Conseil régional comme de la DRAC Île-de-France vis-à-vis de l'opération. Claudie Le Bissonnais assure qu'elle sera soucieuse de tenir compte ces nouvelles attentes dans sa nouvelle proposition formalisée pour les trois années à venir.

Olivier Bruand et Emeric de Lastens donnent quelques inflexions :

Pour la Région, il est opportun de :

- Privilégier les territoires ruraux prioritaires et péri-urbains (grande couronne) et porter une grande attention aux QPV
- Favoriser l'articulation temps scolaire/hors temps scolaire pour une même classe d'âge
- Veiller à recentrer le dispositif de façon à ne pas se faire doublon avec des dispositifs relevant de la politique régionale menée en propre (ex : le plein air)

Pour la DRAC Île-de-France, les objectifs généraux pourraient être les suivants :

- Se rapprocher des salles et en particulier mieux travailler avec les réseaux départementaux de salles indépendantes à travers des propositions de programmation spécifiques.
- Nouer des partenariats avec des lieux de création numérique (voir aussi quels ponts tisser avec une manifestation comme Nemo) mais aussi des Tiers-lieux (Comme une image) ou des fab Lab (Château éphémère) pour élargir la proposition aux images dans toute leur diversité.
- Réfléchir à une logique de relais territoriaux, cartographier le territoire francilien en repérant des relais à différentes échelles territoriales de façon à développer et enrichir encore le réseau.

Claudie Le Bissonnais ajoute que ce rapprochement d'avec les lieux de diffusion (salles et médiathèques) rejoint une ligne d'intervention nationale, ce que confirme Patrick Facchinetti. Elle suggère de réfléchir à deux autres orientations pour l'Île-de-France :

- L'introduction de la pratique artistique liée aux images dans l'opération Des cinés la Vie avec une première année test. Il faut pour cela vérifier l'intérêt de la DiRPJJ et prévoir une rencontre avec le dispositif Culture/Justice de la DRAC (à envisager sur 2020/2021). Elle travaillera en synergie avec la Chargée de mission de Des Cinés la Vie au national.
- Un rapprochement avec les missions locales et les chantiers d'insertion pour travailler sur les passerelles entre pratique amateur et professionnalisation à travers la découverte des métiers du cinéma (cf. Chantier d'insertion en partenariat avec Varan à Villeneuve Saint-Georges en 2018).

Claudie Le Bissonnais évoque la nécessité de maintenir sinon de développer le dispositif sur Paris intra-muros dans les quartiers populaires zonés Politique de la Ville mais aussi à travers des partenariats forts avec de grandes institutions (ex : Musée de l'homme). Emeric de Lastens évoque le cadre facilitateur que pourrait représenter la convention DRAC/Ville de Paris. Olivier Bruand sans dénier l'intérêt de cette implantation parisienne considère que la séquence politique n'y est pas favorable.

AUTRES REMARQUES

La coordination Île-de-France sera également invitée à prendre part aux travaux préparatoires de la concertation entre tous les dispositifs temps scolaire/hors temps scolaire prévue en Île-de-France conduite par Passeurs d'images, à l'instar des autres Régions. Celle-ci aura lieu à Créteil au Cinéma du Palais. Claudie Le Bissonnais propose de prendre attache dès que possible avec Guillaume Bachy, son directeur, par ailleurs membre du Conseil d'administration de Passeurs d'images afin de voir quelles sont les actions possibles à mettre en place en amont de cette concertation.

RETRO-PLANNING

• Mars/avril

remise d'un pré-projet à valider en réunion technique par les partenaires institutionnels et d'une programmation budgétaire 2020

• Avril/mai

rédaction de l'appel à projet « Artistes, publics et territoires » Île-de-France

• Avril/juin

organisation d'une série de concertations avec réseaux de salles et médiathèques franciliennes afin de recueillir des pistes de partenariats.

• Juin

Organisation d'un Comité de pilotage régional par la DRAC Île-de-France

